

**Décision n° 2019-147 du 1^{er} juillet 2019
portant création d'une mission d'appui à la transformation du Cerema**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-02 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions d'organisation du Cerema ;

Vu l'avis du comité technique du Cerema au cours de sa séance du 25 juin 2019 ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines ;

décide

Article 1

Il est créé une mission d'appui à la transformation du Cerema pour toute la durée de la phase de mutation de l'établissement, soit jusqu'en 2022.

Article 2

Cette mission sera composée de deux administrateurs délégués à la transformation.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 1^{er} juillet 2019

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud